



Conseil Municipal
Procès-Verbal
séance du 08 octobre 2020 à 18h30

L'an deux mille vingt et le huit du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 septembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice.

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Michel GRASSI, Mickaël BUCCI, Philippe GOSSART, Jean-Émile MOUTTE, Joseph Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

REPRÉSENTÉS : Jean-Pierre CLAEYMAN représenté par Sylvain DAO-LÉNA

ABSENT EXCUSÉ : Fabrice KOWALCZYK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël BUCCI

Madame le maire demande à retirer de l'ordre du jour :

➤ Retrait de la délibération de reprise de voirie copropriété le Peynin (explication de Madame le maire sur ce dossier).

Il est souhaité à terme une convention entre le département, la commune et la copropriété le Peynin.

Elle demande ensuite à ajouter les points suivants :

- Motion de soutien train Briançon / Paris
- Autorisation de déposer un dossier de subvention mise aux normes captages de la cabane de la Chalanche et du petit Rochebrune
- Aides aux sinistrés de la tempête Alex

Vote 10 pour

Approbation du procès-verbal de la séance du 30Juillet 2020

Vote 10 pour

Comptabilité /Finances

Décisions modificatives

Décision n° 1

Aménagement zone de la Pignée

Prise en charge des frais d'étude pour l'aménagement de la zone la Pignée.

Montant du devis du géomètre monsieur Toutlemonde : 6000 euros

Proposition :

Ajouter 6000 euros au programme 118 (Zone de la Pignée).

Réduire les crédits de 6000 € sur le programme aménagement de village .

Vote 10 pour

Décision n° 2

Obligation de formation des élus

Les communes doivent allouer une somme à cette catégorie de dépenses. A ce jour aucun crédit ouvert

Retrait 1000€ sur le compte : indemnité des élus.

Ajout de 1000 € au compte formation.

Vote 10 pour

Décision n° 3

Aide aux sinistrés de la tempête Alex

Proposition de verser 1000 EUR de subventions

Vote de crédits supplémentaires

Somme directement versée à une commune ou à une association type association des maires du département 06

Vote 10 pour

Prise en charge des forfaits de ski

Explication sur le fonctionnement de cette prise en charge.

La Régie syndicale des stations du Queyras prend à sa charge 80 % du forfait enfants de moins de 18 ans et la commune 20%

Ce qui représente pour un enfant de moins de 11 ans un coût de 54,40 € et pour un enfant de plus de 11 ans 68 €

Autorisation au Maire à signer la convention avec la régie syndicale des stations du Queyras.

Vote 10 pour

Indemnités des élus -Retrait des délibérations 55 et 57 du 2 juin 2020

Jusqu'à présent la commune pouvait bénéficier d'une majoration en raison de son statut de commune touristique.

La commune a reçu un courrier de la préfecture lui signifiant que cette majoration ne pouvait plus être appliquée.

En effet, cette majoration concerne maintenant les communes classées ou les communes de tourisme ce qui n'est pas le cas d'Aiguilles.

Il faut donc retirer les délibérations 55 et 57 du 2 juin qui appliquaient cette majoration au Maire et aux adjoints.

La majoration pour la dénomination « ancien canton » reste en vigueur.

Vote 10 pour

Tarifs de location des appartements du bâtiment le Grand Laus

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de la résidence, car aucun aménagement n'a été fait dans les logements

Les tarifs restent donc inchangés pour l'été 2021 jusqu'au 18 décembre 2021

Il faudrait effectuer des aménagements et des travaux dans les différents appartements ce qui pourrait conduire à une petite augmentation.

Vote 10 pour

Personnel

Régime indemnitaire

Jusqu'en 2018, une Indemnité d'administration et technicité (IAT) était allouée en fin d'année au personnel communal.

Depuis 2018 , un nouveau régime indemnitaire a été mis en place (avec une indemnité mensuelle ou trimestrielle) .

Pour Aiguilles l'option choisie est trimestrielle .

A l'époque la commune n'avait pas de cadre d'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et par conséquent, cette catégorie n'avait pas été créée .

Cependant depuis le 1^{er} aout 2020, une ATSEM fait partie des effectifs de la commune.

Demande d'ajout de la catégorie d'emploi ATSEM.

Vote 10 pour

Intercommunalité

Autorisation au Maire à signer l'avenant à la convention pour la maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau au niveau du centre de secours d'Aiguilles et des eaux pluviales.

Rappel de ce dossier.

La communauté de communes du guillestrois et du Queyras avait à sa charge les travaux assainissement et la commune eau potable et eaux pluviales.

Les travaux ont été faits en urgence .Personne n'a tenu compte que la voirie n'appartenait pas à la commune mais à la copropriété le Peynin.

Au vu de ces éléments, une solution a été envisagée, la copropriété ayant fait valoir ses droits : Cout du revêtement : 6000 € : 2000 € à la charge de la copropriété, 2000 € pour la Commune et 2000 € pour la communauté de communes.

Un avenant à la convention doit être signé.

Autorisation à Madame le Maire à signer l'avenant.

Vote 10 pour

Refus d'adhérer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Délibération pour acter le refus d'adhérer au plan local d'urbanisme intercommunal.

L'ensemble des Maires du Guillestrois et du Queyras s'accorde à dire que cette compétence doit rester communale.

La communauté de communes du guillestrois et du Queyras a déjà acté ce refus de prendre cette compétence PLU.

Vote 10 pour

Divers

Formation des élus

Il est rappelé que le droit à la formation est une obligation : il s'agit d'une dépense obligatoire pour la commune .

Au vu de notre budget il pourrait y avoir au maximum 31 000 € de crédits ouverts .

Il est proposé d'inscrire la somme de 1000 € au budget pour la formation des élus.

Vote 10 pour

Retrait de la délibération reprise de voirie de la copropriété le Peynin (délibération du 29 juin 2009)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention relative à des travaux sur le réseau eau potable quartier la Chalp

Rappels des faits :

Une canalisation d'eau passait sous le centre d'incendie et de secours.

Un courrier à square Habitat avait été adressé mais il est resté sans réponse.

Mise en place d'une vanne à l'entrée et sortie du bâtiment.

La commune envisage le dévoiement de la conduite d'eau . Il a été constaté que le réseau d'eaux pluviales n'existe pas sur certains quartiers.

Il est proposé de réaliser ces travaux. Au préalable des demandes de subventions seront déposées.

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention relative à des travaux sur le réseau eau potable quartier la Chalp

Vote 10 pour

Motion de soutien train Briançon / Paris

Motion pour que la ligne actuelle soit déviée par la liaison cavaillon/ pertuis durant les travaux prévus sur la ligne Paris Briançon en 2021.

Vote 10 pour

Route du Pas de l'Ours

Point fait par Madame le Maire sur ce dossier et sur l'avancement des travaux (explication sur les conditions de circulation cet hiver)

Autorisation au maire à signer les échanges de terrains et les ventes de parcelles avec le conseil départemental dans le cadre de la création de cette route.

Vote 10 pour

Autorisation de déposer un dossier de subvention mise aux normes captages de la cabane de la Chalanche et du petit Rochebrune

Autorisation à Madame le Maire à déposer des demandes de subventions .

Vote 10 pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

